



**HAL**  
open science

## LES “ DISPARUS ” DU RECENSEMENT DE 1999

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. LES “ DISPARUS ” DU RECENSEMENT DE 1999. Population et avenir, 2000, 647, pp.4-5. halshs-01162139

**HAL Id: halshs-01162139**

**<https://shs.hal.science/halshs-01162139>**

Submitted on 9 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Les « disparus » du recensement de 1999

La population de la France métropolitaine, révisée après les résultats du recensement du 8 mars 1999, est inférieure de 479 200 au chiffre attendu<sup>1</sup>. Le solde migratoire apparent, toujours après ces résultats, se révèle négatif de 1994 à 1998. Si ces derniers chiffres étaient fiables, cela signifierait que la France, terre traditionnelle d'immigration, déjà au XIXe siècle, serait devenue un pays d'émigration, au moment même où les autres pays européens qui étaient des terres d'émigration (Italie, Espagne, Irlande...) deviennent à leur tour des pays d'attraction pour l'immigration. Face à ces données aussi surprenantes, quelles analyses proposer pour expliquer ce demi-million d'habitants qui manque dans les résultats du 33<sup>e</sup> recensement ?

ém

# U

ne explication est d'autant plus nécessaire que la plupart des journalistes, qui avaient annoncé glorieusement, début 1999, que la France métropolitaine comptait « 59 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 1999 » sont silencieux pour dire que désormais, il faut considérer que la France comptait alors 58,5 millions. Comme si la commune de Lyon, ou les communes de Strasbourg et de Montpellier n'existaient plus. Au moins trois questions méritent d'être posées.

## Le solde naturel est-il fiable ?

De 1990 à 1999, l'accroissement naturel s'est élevé à 1 917 000 personnes. Ce chiffre comptabilise les données recueillies par les états civils des 36 000 communes, et correspond à la différence entre les naissances et les décès. Or il est acquis que la France demeure, de ce point de vue, un pays bien administré par ses mairies. Les déclarations de naissance, souvent faites autrefois par les familles, lorsque les accouchements se déroulaient à domicile, sont effectuées directement par les maternités dans une proportion très élevée. Les familles ont d'ailleurs intérêt, dans le cadre du système de protection sociale, des systèmes d'assurance ou des conventions collectives, à un bon système d'état civil. On ne peut mettre en cause la fia-

bilité du solde naturel, même si celui-ci subit des ajustements marginaux entre les données annuelles provisoires, livrées dans le premier trimestre de l'année suivante, et les chiffres définitifs.

## Vivons-nous une sorte de « nouvelle révocation de l'Edit de Nantes ? »

Tout solde migratoire mesure la différence entre les flux d'immigration et les flux d'émigration. Or, il est certain que, de 1990 à 1999, les flux d'immigration ont augmenté, comme l'a confirmé le Haut Conseil à l'Intégration<sup>2</sup>, tout particulièrement à la fin de la période. Or le solde migratoire apparent, calculé après les résultats du recensement, donne pratiquement pour la première fois dans l'histoire statistique française un résultat négatif de 1994 à 1998 (cf. graphique). Cela n'est possible que si les flux d'émigration ont été supérieurs aux flux d'immigration. Il faudrait donc considérer que le nombre de personnes quittant le territoire français pour aller vivre ailleurs est plus élevé que le nombre de ceux qui entrent sur le territoire.

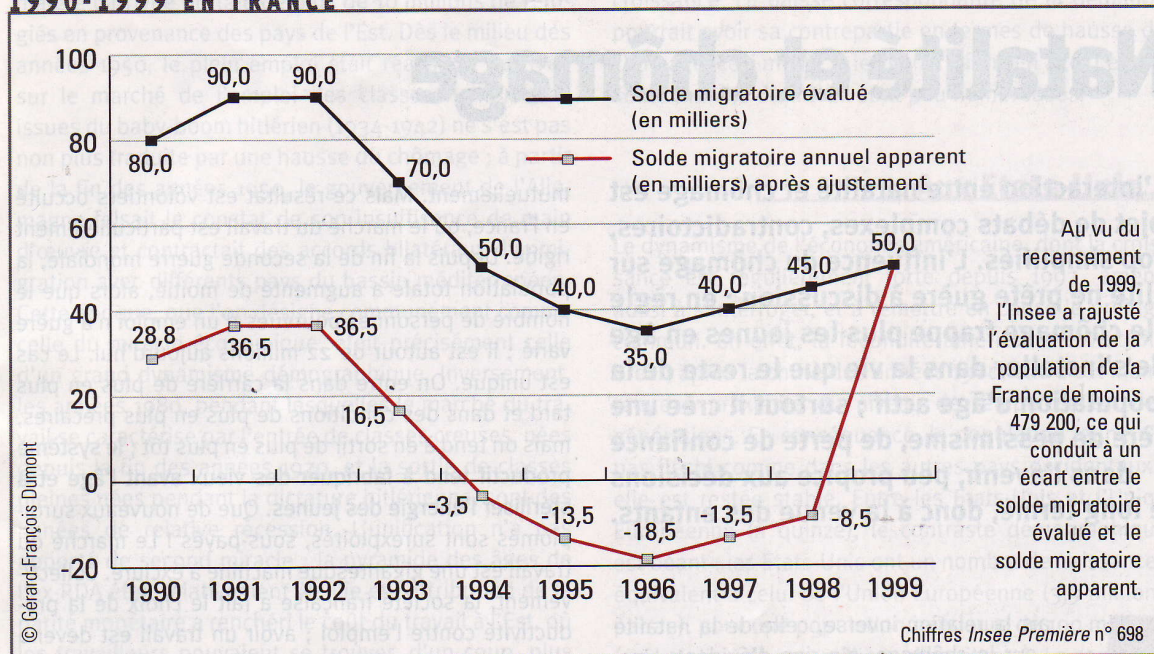
Concernant les étrangers vivant en France et ayant quitté la France, nous disposons de quelques données chiffrées sur l'aide publique à la réinsertion, dans leurs pays d'origine, de certains salariés et demandeurs d'emploi, et sur la réinsertion aidée des étrangers invités à quitter la France. Or ce flux d'émigration ne représente chaque année que quelques centaines d'étrangers. Le second flux d'émigration concerne des Français quittant le territoire national pour des raisons personnelles ou professionnelles. Avec la globalisation, un nombre croissant de Français vont travailler à l'étranger, soit dans des filiales d'entreprises françaises (BNP, Axa, Michelin, Saint-Gobain, Air liquide, Lafarge...), soit dans des entreprises étrangères, soit pour créer leur propre entreprise dans un environnement réglementaire et économique plus efficient pour l'innovation<sup>3</sup>. Supportant mal les lois et les comportements malthusiens qui freinent la créativité dans l'hexagone, la surfiscalité croissante par rapport aux principales économies de la planète, les moindres espoirs de promotion, de plus en plus de jeunes actifs offrent leur force de travail à l'étranger. Certains continuent d'habiter en France, et n'entrent donc pas dans les flux d'émigration, comme le nombre croissant de frontaliers qui travaillent au Luxembourg, en Allemagne ou en Suisse. D'autres, participant de ce que j'ai appelé une « nouvelle révocation de l'Edit de Nantes », quittent l'hexagone. La France ne disposant pas d'outil statistique permettant de mesurer ces départs, il est impossible de les chiffrer. On pourrait

H frein

par  
Gérard-François  
DUMONT



## LES DEUX SOLDES MIGRATOIRES INTERCENSITAIRES 1990-1999 EN FRANCE



éventuellement les retrouver dans les données des consulats français à l'étranger, mais chacun sait que celles-ci sont incomplètes.

Si l'on estime entre 15 000 et 20 000 par année les actifs qui quittent la France, soit 150 000 de 1990 à 1999, un tel chiffre ne peut compenser les flux d'immigration de la même période, qui indiquent au moins 700 000 résidents permanents entrés en France (travailleurs, réfugiés statutaires, regroupement familial, étudiants...).

### La moindre qualité du recensement de 1999 ?

Compte-tenu des analyses précédentes, il faut s'interroger sur la qualité du recensement de 1999. Certes tout recensement est une opération complexe qui nécessite une excellente participation de l'ensemble des personnes concernées. Il est donc évident qu'aucun recensement ne peut être parfait à 100 %. Le passé des recensements a mis en évidence des difficultés d'exécution en France (cas de Lyon, Marseille, Toulouse ou la Corse certaines années), comme à l'étranger, et notamment aux Etats-Unis. Mais le recensement de 1999 apparaît relativement moins fiable comme l'atteste le caractère négatif, certaines années, du solde migratoire apparent, dont personne ne peut croire la véracité.

Trois séries d'explications peuvent être annoncées. D'abord, il a bien fallu constater, sur le terrain, un moindre savoir-faire parmi les équipes chargées des opérations du recensement. La France a eu le tort d'élargir considérablement la période intercensitaire (neuf ans), alors que l'ordonnance de 1822 la fixe à cinq ans, durée qui a été pratiquement respectée pendant cent vingt ans. La proportion de personnes exécutant le recensement de 1999 et n'ayant jamais tra-

vaillé pour un recensement précédent a augmenté, et la bonne volonté ne peut pas toujours totalement remplacer l'expérience et le savoir-faire acquis lors de périodes censitaires antérieures.

Ensuite, l'accroissement de l'insécurité rend beaucoup plus difficile le travail des agents recenseurs : multiplication des digicodes, craintes des habitants. Il a d'ailleurs fallu prolonger, pour la première fois, la durée des opérations de recueillement des feuilles de logement et bulletins individuels.

Enfin, le nombre de quartiers mal intégrés socialement a sans doute augmenté ; il est difficile d'effectuer complètement les opérations de recensement là où certaines populations ont tendance à rejeter tout ce qui participe du lien avec une société dans laquelle ils ne se sentent pas intégrés.

L'examen des résultats insatisfaisants du recensement débouche en conséquence sur deux nécessités, l'une quantitative, l'autre qualitative. La première consiste à souhaiter que la France, comme la plupart des pays d'Europe, puisse mieux mesurer les flux migratoires, ce type d'information étant par exemple impératif pour améliorer les politiques d'aménagement. En second lieu, les imperfections du recensement mettent en évidence les difficultés du lien social et, en corollaire, la montée de l'individualisme. Tout doit donc être mis en œuvre pour mieux assurer la cohésion sociale, qui est la mesure de la bonne santé d'une société. ●

1. Insee première, n° 698, février 2000.
2. Cf également Lebon André, *Immigration et présence étrangère en France*, Paris, la Documentation française, 1998.
3. Cf Dumont Gérard-François, *Les Migrations internationales*, Paris, Editions Sedes.